

Syndicat mixte du SCoT Nord Isère

Cahier des charges Refonte du site internet

15 novembre 2013

Table des matières

1 Préambule	3
1.1 Modalités de consultation	3
1.2 Interlocuteurs	. 5
1.3 Critères de jugement	. 5
1.4 Planning prévisionnel	. 5
1.5 Durée contractuelle d'exécution des prestations et pénalités de retard	. 5
1.6 Modalités de règlement des comptes	. 5
2 Nature des prestations	8
2.1 Contexte	. 8
2.2 Objet et contenu de la mission	. 8
3 Organisation du site internet	10
3.1 Arborescence	10
3.2 Structure du site internet	10
3.3 Page d'accueil	11
3.4 Pages internes	12
3.5 Évolution du site	13
4 Exigences générales	14
4.1 Exigences techniques	14
4.1.1 Normes	14
4.1.2 Responsive design	14
4.1.3 Référencement	14
4.1.4 Configuration des pages pour l'impression	14
4.1.5 Pop-ups	14
4.1.6 Mise à jour des contenus	14
4.1.7 Droits utilisateurs	
4.2 Première alimentation du site	15
4.3 Formation	15
4.4 Marquage Google	15
4.5 Déroulement de la mise en œuvre	15
4.6 Maintenance corrective	16
4.7 Hébergement et mails	
4.8 En option : web design et cartographie	17

1 Préambule

1.1 Modalités de consultation

1.1.1 Nom et coordonnées de la personne publique acheteuse

M. André Colomb-Bouvard Président du Syndicat mixte du SCoT Nord Isère 8 rue Pierre Vincendon 38110 La Tour du Pin

1.1.2 Type de procédure

Marché à procédure adaptée en application des articles 28 du code des marchés publics. Une négociation sera envisagée.

1.1.3 Lieu de fourniture des services

Syndicat mixte du SCoT Nord Isère 8 rue Pierre Vincendon 38110 La Tour du Pin

1.1.4 Présentation des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Les formulaires DC 1 et DC 2, joints au dossier de consultation, pourront être utilisés

1.1.5 Présentation des offres

La réponse du prestataire doit comporter :

- ▲ Une **note technique** (proposition technique) faisant apparaître de façon distincte :
 - les moyens humains affectés à la prestation (CV des intervenants, expériences professionnelles, etc.)
 - la création du design et cartographie (en option)
 - le développement du site Internet
 - la formation des utilisateurs en indiquant le nom et compétences (CV) de la personne intervenant, le nombre d'heures avec le coût horaire ou coût journée
 - la maintenance corrective
 - l'hébergement du site internet et la gestion des mails
 - un planning détaillé du projet en précisant les différentes phases, les points de rencontre et de validation ainsi que les dates de remise des livrables.
- Un bordereau des prix rempli et signé précisant le coût horaire ou coût journée, distinguant :
 - la création du design et cartographie (en option)
 - le développement du site Internet
 - la formation des utilisateurs
 - la première alimentation du site
 - la maintenance corrective
 - l'hébergement du site internet et des mails.

Une audition des prestataires proposant les meilleures offres pourra avoir lieu semaine 51. L'audition et la négociation s'effectueront uniquement avec les 2 candidats arrivés en tête à l'issue d'une 1^{ère} analyse des offres.

1.1.6 Conditions d'envoi

Les prestataires souhaitant répondre à la présente consultation devront adresser leur réponse au plus tard le <u>6 décembre</u> <u>à 16h</u> par mail à Marie Christine EVRARD : mc.evrard@scot-nordisere.fr

1.2 Interlocuteurs

Pour toutes questions techniques et fonctionnelles relatives à cette consultation, les prestataires peuvent contacter :

Lucie BALLINI ou Pascal SAUTY Chargés de mission <u>I.ballini@scot-nordisere.fr</u> p.sauty@scot-nordisere.fr

Tel: 04.74.33.52.71

1.3 Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont :

▲ La valeur technique: 50%

▲ Le prix: 50%

1.4 Planning prévisionnel

Mi-novembre : lancement de la présente consultation Le 6 décembre : réponse des prestataires consultés

Semaine 51 : audition des prestataires proposant les meilleures offres Fin décembre/ début janvier : choix du prestataire et lancement du projet

Avril/Mai: mise en ligne du site

1.5 Durée contractuelle d'exécution des prestations et pénalités de retard

Le titulaire devra se conformer aux délais d'exécution avec une mise en ligne du site au plus tard le 31 mai 2014.

En cas de dépassement du fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité de 50€ par jour de retard.

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG FCS, les pénalités pour retard d'exécution sont dues quel que soit leur montant.

Les opérations de vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont effectuées dans les conditions prévues aux articles 22 à 25 du CCAG FCS.

Le marché prendra fin le 30 septembre 2014.

1.6 Modalités de règlement des comptes

1.6.1 - Paiement partiels définitifs

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement et au vu des factures selon les dispositions de l'article 11 du C.C.A.G.-P.I.

1.6.2 - Présentation des demandes de paiement

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-P.I.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 1 copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal;
- le numéro du marché;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- La décomposition des prix forfaitaires ;
- lorsqu'un paiement est prévu à l'issue de certaines étapes de l'exécution du marché, le montant correspondant à la période en cause;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA;
- le taux et le montant de la TVA;
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfactions fixées conformément aux dispositions du CCAG-PI;
- le montant total TTC et HT des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC et HT ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère 8 rue Pierre Vincendon 38110 La Tour du Pin

- En cas de cotraitance :
 - En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;

• En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-P.I.

En cas de sous-traitance :

- ◆ Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.
- Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au soustraitant. Cette décision est notifiée au sous-traitant et au pouvoir adjudicateur.
- Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé.
- Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.
- Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement.
- Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné au troisième paragraphe.
- Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au soustraitant.
- En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

1.6.3 - Délai de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires.

2 Nature des prestations

2.1 Contexte

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère possède un site internet, accessible à l'adresse scotnordisere.fr.

Il a été développé avec l'outil de gestion de contenu SPIP par le prestataire notreville.net. Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère rencontre des difficultés quant à l'utilisation de l'outil SPIP et dans l'envoi de ses e-mails vers certains de ses partenaires qui ne peuvent les réceptionner immédiatement mais qu'après plusieurs jours.

Depuis 3 ans, ce site n'a pas évolué et a été très peu mis à jour.

Son design n'est plus actuel et sa largeur de page n'est plus dans les standards du marché. De plus la page d'accueil avec un fond foncé rend difficile la lecture du contenu.

Le site propose une arborescence compliquée (beaucoup de sous-rubriques) et pas toujours cohérente. Par exemple, il y a des incohérences entre le nom de la rubrique, le titre de la page et le contenu du lien dans le fil d'ariane.

Le site est toutefois riche en contenu, même si la présentation de contenu du type lien, document à télécharger est hétérogène.

Il est très bien référencé et a un bon page rank pour un site de collectivité qu'il convient de conserver.

2.2 Objet et contenu de la mission

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère souhaite refondre son site internet.

Le design du site internet devra être plus moderne et cohérent avec les outils de communication parus dernièrement.

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère souhaite aussi changer de prestataire technique et de solution d'hébergement de mails.

Public ciblé :

Le nouveau site internet s'adressera avant tout aux élus et aux techniciens (cibles prioritaires). Dans un second temps, il s'adressera aux habitants notamment pour les informations liées aux grands projets du territoire qui les touchent particulièrement.

Le site devra permettre aux internautes de localiser le territoire du Nord Isère et d'appréhender ses atouts dont le patrimoine paysager, naturel, bâti.

Contenu de la mission :

Le prestataire devra proposer un nouveau site internet permettant de :

- conserver les acquis positifs du site actuel en termes de référencement de contenus (l'utilisation de techniques de navigation bloquantes ou gênantes pour le référencement est à proscrire)

- dynamiser et moderniser l'image du SCoT Nord Isère
- être mis à jour facilement par l'équipe du SCoT Nord Isère

Le Syndicat Mixte souhaite que le site soit développé à partir d'un CMS open source et bénéficier de son administration complète.

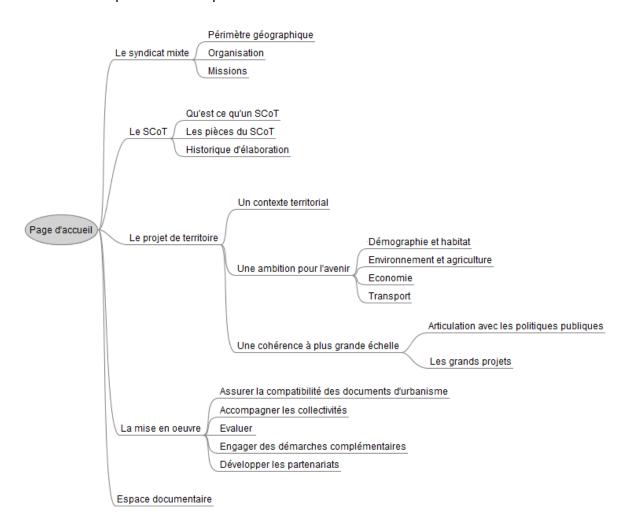
La proposition devra prendre en compte l'organisation du site internet tel que proposée dans le présent cahier des charges.

Le prestataire devra également proposer une nouvelle solution d'hébergement des mails.

3 Organisation du site internet

3.1 Arborescence

Le site est composé des rubriques suivantes :



<u>Remarque</u> : il n'y aura pas de "page d'introduction" de rubrique : lorsqu'un internaute clique sur une rubrique, il est automatiquement redirigé vers la première sous-rubrique. Un menu déroulant se déploiera au survol des onglets.

3.2 Structure du site internet

Une colonne à droite sera présente sur toutes les pages du site, mais son contenu diffèrera selon les pages.

Page d'accueil :

- A encart affichant les derniers documents mis en ligne dans l'espace documentaire :
 - le dernier document administratif
 - le dernier document de "la Presse en parle"
 - la dernière lettre
 - le dernier document de toutes les autres catégories
 NB : les liens de téléchargement se présenteront sous forme de vignettes
- lien vers la page « les pièces du SCoT »
- A lien vers la page « Vos questions sur la mise en œuvre » (page statique de type FAQ)

Pages internes :

encart permettant d'accéder au téléchargement des documents en lien avec la page web courante.

NB : si une page web ne renvoie vers aucun document téléchargeable, l'encart affichera les derniers documents mis en ligne, comme pour la page d'accueil.

lien vers la page « Vos questions sur la mise en œuvre » (page statique de type FAQ)

Un module « recherche » sera proposé pour une recherche par mot(s)-clé(s) dans le contenu du site et des documents proposés en téléchargement.

Bandeau et menu de navigation				
Zone principale	Colonne présente sur toutes les pages			
Pied de page				

3.3 Page d'accueil

La page d'accueil devra être très visuelle et affichera un texte court (présentation sommaire du SCoT ou l'édito du président).

Une grande place doit être faite à la photographie.

SCoT Nord Isère - 8 rue Pierre Vincendon 38110 La Tour du Pin - Tel : 04.74.33.52.71

Plan du site

liens utiles

Mentions légales et crédits

<u>Lexique</u>

3.4 Pages internes

Rubriques et pages internes

Nous contacter

Plan d'accès

Les pages internes présentent des contenus : textes, images, documents à télécharger, vidéos. Elles intègrent le logo dans le coin supérieur gauche, lequel servira de lien pour revenir sur la page d'accueil.

Espace documentaire

Cette rubrique regroupe tous les documents du SCoT Nord Isère à télécharger. Ces documents seront classés par thématiques :

- ▲ les livres du SCoT
- Les documents administratifs (avec sous-rubriques et classement par année des anciennes délibérations)
- ▲ La presse en parle
- Marchés publics
- Les lettres du SCoT
- Cartographies du territoire
- Les guides et documents pédagogiques

Nous contacter

Cette page affiche un formulaire de contact. Tous les messages seront transférés à contact@scot-nordisere.fr

3.5 Évolution du site

A terme, le SCoT Nord Isère pourrait proposer un espace réservé aux élus pour échanger des documents et envoyer une newsletter à ses usagers.

L'outil proposé doit donc pouvoir prendre en charge la création d'un espace de partage documentaire privé et la gestion d'une newsletter : création de newsletter, gestion des abonnés (inscription, désinscription) et envoi.

4 Exigences générales

4.1 Exigences techniques

4.1.1 Normes

Le site Internet doit être compatible avec les principaux navigateurs : Internet Explorer 9 et+, Firefox, Chrome, Opéra, ...

La résolution optimale de l'écran pour visualiser le site est de 1024 x 768.

La technologie utilisée doit respecter les normes d'accessibilité.

4.1.2 Responsive design

Le site internet devra être conçu afin de pouvoir optimiser son affichage sur tout type de support (tablettes et smartphone notamment).

4.1.3 Référencement

Le référencement du site Internet ne fait pas partie de la présente consultation. Toutefois, dans le but de favoriser le référencement « naturel » du site il est demandé au prestataire de prendre toutes les dispositions techniques connues pour aller dans ce sens.

En particulier, le système de gestion de contenu devra permettre l'insertion dynamique d'un titre de page (balise « Title ») associé à chaque page du site.

L'utilisation de techniques de navigation bloquantes ou gênantes pour le référencement est à proscrire (liens javascripts, navigation en flash, fenêtre pop-up...).

Enfin, le prestataire devra être capable de prendre en charge les techniques de réécriture d'url permettant aux robots d'indexation de parcourir l'ensemble des pages du site.

4.1.4 Configuration des pages pour l'impression

Le prestataire produira des gabarits d'impression afin que les pages puissent être imprimées de façon allégée (pas de barre de menu ni de bandeau).

4.1.5 Pop-ups

Certaines images, cartes, schémas ou photos, pourraient être cliquables et visualisables en grand format au sein d'une fenêtre pop-up (light-box).

4.1.6 Mise à jour des contenus

La mise à jour des contenus et de l'arborescence doit impérativement pouvoir être assurée par des personnes ayant de simples compétences en bureautique. Elle devra donc être réalisée via une interface simple et intuitive. L'administrateur doit pouvoir renommer, supprimer, ajouter une sous-rubrique.

Le prestataire précisera si l'outil de gestion de contenu qu'il préconise permet de retailler automatiquement les visuels (photos, cartes, images) insérés dans le site, afin d'optimiser leur poids et de permettre une intégration cohérente avec le graphisme du site.

4.1.7 Droits utilisateurs

L'outil sera accessible aux membres de l'équipe du syndicat mixte via un identifiant et mot de passe. Deux profils de contributeurs seront définis : rédacteur et approbateur.

Seul l'approbateur pourra publier sur internet du contenu.

A chaque modification, l'approbateur recevra une notification par mail.

4.2 Première alimentation du site

La première alimentation du site devra être réalisée par le prestataire.

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère fournira tous les contenus : documents words, photos et visuels.

4.3 Formation

Le prestataire devra proposer une formation aux administrateurs pour la mise à jour du site internet. La formation aura lieu dans les locaux du syndicat mixte du SCoT Nord Isère. Le prestataire fournira un manuel d'utilisation simple d'accès.

4.4 Marquage Google

Un marqueur de suivi Google Analytics devra être inséré.

Il sera fourni par le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère.

4.5 Déroulement de la mise en œuvre

Le prestataire devra réaliser l'ensemble des opérations suivantes :

✓ Gestion de projet

Tout au long du projet, le prestataire assurera le suivi du projet.

Un comité technique composé des responsables du projet pour le SCoT et le chef de projet prestataire sera mis en place.

Le comité technique aura pour mission de :

- Suivre l'avancement des travaux
- Coordonner les développements
- Analyser et réagir face aux événements imprévus
- Assurer la visibilité nécessaire tout au long du projet

Le comité se réunira régulièrement. Des points téléphoniques seront organisés.

A la suite de chacune de ces rencontres, le chef de projet prestataire rédigera et diffusera un compte-rendu aux personnes présentes dans les trois jours ouvrés qui suivent la réunion.

✓ Conception graphique (en option)

Design du site internet

✓ Développement et mise en œuvre :

Le prestataire devra assurer l'ensemble des tâches relatives au développement et à la mise en œuvre du SI :

- Développement
- Intégration du design
- Mise en ligne du site
- Maintenance corrective

✓ Recette :

La phase de tests finale est à la charge du SCoT. Afin de signaler les anomalies rencontrées et de suivre leurs corrections, le titulaire proposera un outil de suivi des anomalies accessible par Internet.

✓ Livrables :

- le site (et spécificités techniques)
- le manuel utilisateur

4.6 Maintenance corrective

Le prestataire proposera les conditions liées à la maintenance corrective.

Le prestataire devra proposer une période de garantie de 3 mois pendant laquelle toute correction est prise en charge gratuitement.

A l'issue de ces 3 mois de garantie, le prestataire assure la maintenance corrective et le support téléphonique pendant 1 an.

La maintenance corrective consiste à corriger des anomalies.

On considère trois types d'anomalies :

- Anomalie bloquante : défaut de fonctionnement rendant impossible l'utilisation de l'outil
- Anomalie semi-bloquante : défaut de fonctionnement permettant néanmoins l'utilisation des principales fonctionnalités
- Anomalie non bloquante : défaut de fonctionnement n'impactant pas le bon fonctionnement de l'outil.

Délai de prise en charge :

▲ Anomalie bloquante : 0,5 jour ouvré

Anomalie semi-bloquante: 3 jours ouvrés

▲ Anomalie non bloquante: 1 semaine

Le délai de réponse est le délai passé entre la détection de l'anomalie et sa prise en charge. Le titulaire propose une solution et un planning de correction.

Le titulaire spécifiera clairement l'organisation pour la gestion des anomalies (identification des anomalies, réponses...)

4.7 Hébergement et mails

Le prestataire retenu sera en charge de la gestion et de l'hébergement du site, du transfert du nom de domaine et de la gestion des emails.

L'équipe du SCoT Nord Isère souhaite pouvoir accéder à leurs mails via un web mail.

Le prestataire devra proposer une solution d'hébergement.

Il précisera :

- Les caractéristiques de l'hébergement avec les avantages/inconvénients (type de serveur, location ou achat, partage, espace disque...)
- ▲ Les modalités d'intervention
- ▲ La reprise après panne
- Le taux de disponibilité
- A La sécurisation des données et la sauvegarde

4.8 En option : web design et cartographie

La création du web design est proposée en option.

Le SCoT Nord Isère se réserve le droit de confier cette prestation à son agence de communication ou à un indépendant.

Le prestataire devra proposer le design de :

- une page interne

Une carte présentant le territoire doit aussi être « designée ».

Le design devra être conçu pour avoir un affichage optimum sur tout type de support (tablettes et smartphone notamment).

Bordereau des prix

SITE INTERNET	Prix € / jour		Nombre	Total €	
	HT	TTC	de jours	HT	TTC
Intégration graphique					
Développement du site internet					
Formation					
Web design et cartographie (en option)					

MAINTENANCE	Prix € / jour ou forfait		Nombre	Total €	
	HT	TTC	de jours	HT	TTC
Maintenance					
corrective annuelle					

HÉBERGEMENT	Prix € / an		
	HT	TTC	
Hébergement			
Nom de domaine			
Gestion des e-mails			

Date et signature :